

J'AGIS, JE M'ENGAGE, JE ME SYNDIQUE



*Nous sommes un syndicat qui regroupe
tous les personnels de l'Éducation Nationale*

Qui sait qu'au-delà du "dialogue social" c'est avec le rapport de force à construire avec les personnels que nous défendrons nos conquises sociales, nos conditions de travail et de vie.

Qui est attaché à la protection et à la défense des personnels et qui agit pour de nouvelles conquêtes sociales, pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, le sexisme et toutes les formes d'exclusion.

NOS PRINCIPES

**Le contrôle démocratique du syndicat par les syndiqués : élaboration collective des revendications et des modalités de la lutte, consultation régulière des syndiqué-e-s, respect des mandats...*

Le choix clair et assumé d'un syndicalisme de classe et de transformation sociale

**Le respect des valeurs d'engagement et de probité au service des salarié-e-s par les dirigeants, les élu.e.s en comité technique (académique et départemental), en CHSCT et les commissaires paritaires*

**LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST
SYNDIQUEZ-VOUS!**

La CGT invite chacune et chacun de ses syndiqué-e-s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la CGT, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué-e-s, élu-e-s ou mandaté-e-s :

La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.



SYNDICALISATION 2025

**Les cotisations sont la seule
ressource financière du syndicat**

**Adhérer est le premier
acte militant!**

Extraits du document d'orientation du 4e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat »

NOM : PRENOM :
 Nom de jeune fille : Date de naissance :/..../.....
 Adresse (Domicile) :
 Code postal : Commune :
 Téléphone portable : Adresse mail :
 Ecole/Etablissement : Commune :
 Poste : Stagiaire : OUI NON
 Corps : Grade : Echelon ou Indice :
 Date d'entrée dans l'éducation nationale :
 Si vous travaillez-vous à temps partiel quelle est votre quotité ? (si vous êtes à

POUR PAYER VOTRE COTISATION PAR PRELEVEMENT SEPA, merci de :

1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)

3 - Remplir le bulletin d'adhésion.

4 - CONFIER CE BULLETIN ET VOTRE RIB A UN REPRESENTANT CGT DE VOTRE ECOLE/ETABLISSEMENT OU L'ADRESSER A NOTRE TRESORIERE :

Corinne PERRIER

Les Jonquas, Ancien chemin de Barjols, 83149 BRAS

MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL SEPA	
Titulaire du compte	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Coordonnées IBAN : _____	
Code international d'identification de votre banque (BIC) : _____	
Nom du créancier : CGT Educ'action	
Type de paiement : récurrent mensuel	Montant : _____ € (voir barème)
Date : __ / __ / ____	Lieu : _____
Signature : _____	
CADRE RESERVE A LA TRESORERIE DU SYNDICAT	
Référence Unique de Mandat (RUM)	
24 _____	
Date de rentrée en trésorerie : __ / __ / ____	
ICS : FR24 222 143 332	

Vous pouvez également régler votre cotisation annuelle par chèque (dans la limite de 6)

Mentions légales

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDEN CGT VAR R CAILLAT R à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDEN CGT VAR R CAILLAT R. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2020 - PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ECHOLON	ADJAENES ATRF (labo) 2e classe (C1)	ADJAENES ATRF (labo) 1e classe et principal 2e classe (C2)	ADJAENES ATRF (labo) principal 1e classe (C3)	SAENES TRF (labo) classe normale	SAENES TRF (labo) classe supérieure	SAENES TRF (labo) classe exceptionnelle	Assistant de service social	Assistant principal de service social	Conseiller technique de service social	Infirmier catégorie A classe normale	Infirmier catégorie A classe supérieure	Infirmier catégorie A hors classe	ADAENES Attaché d'administration	ADAENES Attaché principal d'administration	ADAENES Attaché d'administration hors classe
1	12,28 €	12,36 €	13,15 €	12,88 €	13,37 €	14,72 €	13,37 €	14,95 €	16,90 €	14,65 €	16,75 €	15,85 €	14,65 €	18,78 €	24,60 €
2	12,32 €	12,39 €	13,45 €	13,11 €	13,60 €	15,17 €	13,60 €	15,62 €	17,69 €	15,17 €	17,73 €	16,34 €	15,40 €	20,09 €	26,10 €
3	12,36 €	12,51 €	13,82 €	13,33 €	13,86 €	15,74 €	13,97 €	16,34 €	18,48 €	15,85 €	18,89 €	17,09 €	16,15 €	21,60 €	27,42 €
4	12,39 €	12,62 €	14,27 €	13,56 €	14,23 €	16,56 €	14,39 €	17,09 €	19,30 €	16,75 €	19,68 €	17,84 €	16,90 €	22,72 €	28,85 €
5	12,47 €	12,96 €	14,76 €	13,86 €	14,65 €	17,46 €	14,80 €	17,95 €	20,02 €	17,62 €	20,43 €	18,70 €	18,03 €	24,41 €	30,27 €
6	12,54 €	13,18 €	15,14 €	14,31 €	15,06 €	18,18 €	15,25 €	18,67 €	20,77 €	18,82 €	21,45 €	19,57 €	19,27 €	25,92 €	31,17 €
7	12,69 €	13,67 €	15,59 €	14,87 €	15,62 €	19,08 €	15,89 €	19,38 €	21,60 €	19,53 €	22,23 €	20,43 €	20,47 €	27,42 €	33,09 €
8	12,85 €	14,27 €	16,15 €	15,59 €	16,38 €	20,06 €	16,56 €	20,13 €	22,31 €	20,28 €		21,30 €	21,60 €	28,85 €	34,40 €
9	13,00 €	14,65 €	16,90 €	16,19 €	16,98 €	20,69 €	17,43 €	20,77 €	23,21 €			22,31 €	22,72 €	30,27 €	36,17 €
10	13,37 €	15,10 €	17,50 €	16,56 €	17,31 €	21,37 €	18,22 €	21,37 €				23,55 €	24,04 €		
11	13,82 €	15,44 €		17,16 €	18,03 €	22,05 €	18,93 €	22,05 €					25,28 €		
12		15,70 €		17,92 €	18,93 €		20,06 €								
13				18,89 €	20,06 €										

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2020 - PERSONNELS ITRF, ASI, INGÉNIEURS...

ECHOLON	ITRF classe normale	ITRF classe supérieure	ITRF classe exceptionnelle	Assistant d'ingénieur	Ingénieur de recherche 2em classe	Ingénieur de recherche 1ere classe	Ingénieur de recherche hors classe	Ingénieur d'études classe normale	Ingénieur d'études hors classe
1	12,88 €	13,37 €	14,72 €	13,82 €	16,34 €	22,84 €	25,54 €	14,65 €	21,60 €
2	13,15 €	13,60 €	15,17 €	14,65 €	17,28 €	25,54 €	28,39 €	15,44 €	22,72 €
3	13,33 €	13,86 €	15,74 €	15,29 €	18,25 €	28,39 €	31,17 €	15,89 €	23,74 €
4	13,33 €	14,23 €	16,56 €	15,92 €	19,27 €	30,27 €	A1 33,24 €	16,60 €	24,86 €
5	13,86 €	14,65 €	17,46 €	16,56 €	20,28 €	31,17 €	A2 34,55 €	17,43 €	26,07 €
6	14,31 €	15,06 €	18,18 €	17,20 €	21,48 €		A3-B1 36,32 €	18,22 €	26,97 €
7	14,87 €	15,62 €	19,08 €	17,84 €	22,84 €		B2 37,86 €	19,16 €	28,17 €
8	15,59 €	16,38 €	20,06 €	18,48 €	24,11 €		B3 39,89 €	20,02 €	28,39 €
9	16,19 €	16,98 €	20,69 €	19,12 €	25,54 €			20,85 €	30,27 €
10	16,56 €	17,31 €	21,37 €	19,76 €	26,67 €			21,67 €	
11	17,16 €	18,03 €	22,05 €	20,39 €	27,61 €			22,50 €	
12	17,92 €	18,93 €		20,69 €				23,29 €	
13	19,12 €	20,06 €		21,67 €				23,93 €	
14				22,27 €				25,28 €	
15				23,17 €					
16				23,55 €					

COTISATION NON CALCULEE DANS CE BAREME
 1% du salaire net hors primes. Calcul : Indice porté sur votre bulletin de paye multiplié par 0,03

LA COTISATION SYNDICALE A 34%!
 66% de votre cotisation syndicale est déduite de l'impôt sur le revenu ou donne lieu à crédit d'impôt.